



CityPro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée à porter un Appareil Respiratoire Isolant autonome à circuit ouvert

PRÉREQUIS

Avoir 18 ans

Être en bonne condition physique

Ne pas avoir de contre-indication médicale

DURÉE

½ journée soit 3h30

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Organisation par ateliers pédagogiques, selon le référentiel en vigueur.

Matériel pédagogique adapté pour une mise en situation réelle.

Formateurs professionnels

VALIDATION DES ACQUIS

Pour obtenir son attestation, le candidat doit remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émergence par ½ journée et attestation de formation.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein du centre de formation ou dans l'entreprise du candidat.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis.

CONTEXTE

Arrêté du 10 décembre 2007 - Arrêté du 19 mars 1993 art. 1 et 2

« [...] doivent avoir fait l'objet, depuis moins de douze mois au moment de leur utilisation, de la vérification générale périodique :

- appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile...

Cette vérification concerne en particulier :

- la source d'oxygène et l'étanchéité des appareils de protection respiratoire autonomes destinés à l'évacuation ;
- la source d'oxygène, l'étanchéité et l'efficacité de la protection des appareils de protection respiratoire et équipements complets destinés à des interventions accidentelles en milieu hostile. »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Familiariser le personnel désigné au port de l'appareil respiratoire isolant
- Créer le réflexe de la protection respiratoire
- Savoir intervenir en atmosphère toxique

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THEORIQUE (2H minimum)

Réglementation :

- Devoir et responsabilité de chacun
- Les peines en cas d'accident du travail
- Réglementation relative aux appareils respiratoires isolant
- Conditions relatives au port des appareils respiratoires isolant

Risques et fonctionnement :

- Présentation du processus d'intoxication
- Risque présenté par les milieux chimiques, pétrochimiques, hyperbare...
- Descriptif de l'ARI
- Fonctionnement de l'ARI
- Mise en place et essai

Incident ou accident :

- Notions de secourisme
- Enceintes confinées et/ou exigües

FORMATION PRATIQUE (1H minimum)

- Contrôle de l'ARI
- Mise en place du masque
- Essai d'étanchéité
- Essai de fonctionnement de la soupape
- Vérification du sifflet d'alerte
- Parcours avec effort et prise pouls
- 10 flexions avec prise de la consommation
- Prise de pouls avant-après l'effort et après récupération calcul de consommation
- Parcours en montée et descente échelle à crinoline ou d'échafaudage

EVALUATION (30 minutes minimum)

Questionnaire théorique et évaluation pratique.